



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/92

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>- en exercice</td> <td style="text-align: right;">27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td style="text-align: right;">26</td> </tr> <tr> <td>- procuration</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td style="text-align: right;">0</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	26	- procuration	1	- absents	0	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 26</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><u>PROCURATIONS 1</u> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
- en exercice	27								
- présents	26								
- procuration	1								
- absents	0								

F.D.A.S. - C.N.A.S. (FONDS DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE - COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Rapporteur : M. Vincent ROIRAND

Depuis 1973, le Fonds départemental d'action sociale (FDAS) accompagne les collectivités de Vendée dans la mise en place d'une action sociale de qualité au bénéfice des agents territoriaux.

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, précise la définition et les domaines d'intervention de l'action sociale : « *l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles* ». La loi du 2 février 2007 consacre le principe de ce droit au fonctionnaire.

Association loi 1901 paritaire et pluraliste créée en 1973, le FDAS met en œuvre ce principe pour le compte des collectivités et constitue un outil précieux pour les responsables territoriaux.

Fort de ses 17 000 adhérents, le FDAS bénéficie d'un effet de mutualisation très important. Le financement de l'association est assuré par une cotisation annuelle des agents actifs et retraités, et une participation des collectivités et établissements publics adhérents.

Les établissements publics de coopération intercommunale et divers organismes prévoient des sièges, notamment pour les Elus de l'Île d'Yeu.

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les statuts de l'association stipulent que les délégués siégeant au sein de l'Assemblée Générale du Fonds Départemental d'Action Sociale sont renouvelés après chaque élection municipale.

Par conséquent, il est demandé de procéder à la désignation des représentants de l'Île d'Yeu. En 2014, la répartition se faisait par canton. Depuis, les statuts du FDAS ayant été modifiés, cette répartition se fait désormais par Intercommunalité.

Compte tenu de ces informations et considérant que la Commune de l'Île d'Yeu n'est rattachée à aucune intercommunalité, il est proposé de désigner :

Collège des Elus :

- Délégué 1 : M. Vincent ROIRAND

Collège des Agents :

- Délégué 1 : M. Christophe AMIRAULT

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ◆ **DESIGNE** les membres suivants pour siéger au sein du FDAS-CNAS :

Délégué élu	Délégué agent
M. Vincent ROIRAND	M. Christophe AMIRAULT

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

L'Île d'Yeu, le 21 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

*la secrétaire de
séance*


